

Bordeaux

Premier millésime pour les Côtes

A compter du millésime 2008, Premières **Côtes** de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Castillon et Côtes de Francs sont réunies sous une seule et même bannière, Côtes de Bordeaux. Le projet de cahier des charges de cette nouvelle appellation bordelaise instaure une appellation générique, « Côtes de Bordeaux » qui pourra être précédée, pour des vins haut de gamme ayant des conditions de production plus restrictives, du nom des communes de Blaye, Castillon, Francs et Cadillac. L'assemblage des vins des différentes Côtes est autorisé pour l'appellation générique seulement.



© PHILIPPE ROY